



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

Nombre de membres
Du Conseil
Communautaire

Titulaires : 67
Membres présents : 46
dont suppléés : 3

Membres représentés : 15
Votants : 61
Date de la convocation
30 avril 2019

Secrétaire de séance :
Françoise ROUX

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 07 mai à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 30 avril 2019, s'est réuni à MOREUIL

Conformément à l'article L 2121.14 du CGCT, Monsieur Alain SURHOMME est élu Président de séance.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, BLIN, FLAMANT, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), WU, HALL, ROUX, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT
Messieurs AMARA, BARRE, COTTARD, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, DESFORGES (suppléant de M. DOUCHET) DUTILLEUX, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, TEN, DEPRET, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, LAMOTTE, GAUMONT, REMY, VANDEVELDE, LAMBERT (suppléant M. DALRUE), DRAGONNE, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE, LEROY

● Disposaient d'un pouvoir :

M. MARCEL de M. AUBRY, M. AMARA de Mme MARSEILLE, M. BARRE de M. FRANCELE, Mme BLIN de M. DURAND, M. COTTARD de M. DESROUSSEAU, Mme MAILLART de M. BERTRAND Gilbert, M. CAPELLE de Mme ATTAGNANT, M. DRAGONNE de M. LEVASSEUR, M. BEAUMONT de M. CARON, M. VAN OOTEGHEM de Mme PREVOST, M. SURHOMME de M. POTTIER, M. LAMOTTE de M. BOULANGER, Mme PETIT de Mme BLONDEL, Mme ROUX de M. BIECKENS, M. SYROKI de M. CLEMENT

● Absents excusés :

Mesdames MARSEILLE, ATTAGNANT, PREVOST, BLONDEL
Messieurs BOULANGER, FRANCELE, DURAND, DESROUSSEAU, BERTRAND Gilbert, LEVASSEUR, CARON, POTTIER, BIECKENS, CLEMENT

● Absents non excusés :

Messieurs MONTAIGNE, BINET, LECONTE, VERMEIL, HEYMAN, PICARD

OBJET : BP 2019 / Etat détaillé des subventions aux budgets annexes

Rapport de Monsieur Dominique LAMOTTE, Vice-Président chargé des Finances

Conformément à l'article L 2311-7 du CGCT, il y a lieu de fournir des pièces justificatives en matière de subvention, le cas échéant : une décision de l'assemblée délibérante pour les subventions concernant les Budgets annexes

Coquille de Noye, Complexe Sportif, Déchets ménagers, Zone de Moreuil, Zone d'Hangest en Santerre, ZAC d'Ailly sur Noye

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 2 mai 2019, relative aux votes des Budgets Primitifs 2019,

**Après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 48, Contre : 12, Abstention : 1),
le Conseil Communautaire :**

- Décide de verser sans condition d'attribution, une subvention de :
 - 159 900 € au Budget annexe Coquille de Noye
 - 224 714 € au Budget annexe Complexe Sportif
 - 225 054 € au Budget annexe Déchets Ménagers
 - 13 667 € au Budget annexe Zone de Moreuil
 - 26 507 € au Budget annexe Zone d'Hangest en Santerre
 - 165 580 € au Budget annexe ZAC d'Ailly sur Noye,

- Autorise le Président et le Vice-Président chargé des Finances à signer les documents en rapport avec cette décision

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 07 MAI 2019

A MOREUIL


Alain SURHOMME

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
AVRE, LUCE NOYE**

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le.....